

AVR BEAUTE

S.A.S.

Capital 100 € - RCS Paris 878 512 557

Siège social : 10, rue Thérèse 75001 – PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente juin, à 18 heures,

Les actionnaires de la société « **AVR BEAUTE** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame BELLORINI, en sa qualité de Président de la Société AVR BEAUTE.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée a mis à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31/12/2024,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024, quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 8 869 euros décide d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions précédentes et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024, l'Assemblée générale constate, que les capitaux propres sont négatifs. L'assemblée générale, prend acte de l'obligation de reconstitution des capitaux propres dans les délais légaux et décide la continuation de la société.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme

La présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. J. 180', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AVR BEAUTE			10 RUE THERESE		
SIRET	8	7	8	5	1 2 5 5 7 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater V			
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FISCALITY 75 10 RUE THERESE 75001 PARIS			Tél:		
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
			Date: 04/04/2025 Lieu: PARIS		
			Qualité et nom du signataire: Président		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature BELLORINI Veronique		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❺		- de l'exercice ❺	
- de l'exercice précédent ❻		- de l'exercice précédent ❻	
Nom et qualité du signataire		A PARIS le 04/04/2025	
BELLORINI Veronique Président		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise										Société AVR BEAUTE										Néant		*																																																									
Adresse de l'entreprise										10 RUE THERESE										75001 PARIS																																																											
Numéro SIRET *										87851255700017										Durée de l'exercice en nombre de mois *12										Durée de l'exercice précédent *12																																																	
																				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le																																																	
																				31122024										31122023																																																	
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																																							
										1										2										3										4																																							
Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										10 000										012										10 000										10 000																			
										Autres *										014																				016																																							
Immobilisations corporelles *																				028										4 973										030										3 637										1 336										2 256									
Immobilisations financières * (1)																				040										780										042																				780										780									
Total I (5)																				044										15 753										048										3 637										12 116										13 036									
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *																				050										7 078										052																				7 078										4 214									
Marchandises *																				060																				062																																							
Avances et acomptes versés sur commandes																				064																				066																																							
Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068																				070																														1 507									
										Autres * (3)										072										2 628										074																				2 628										367									
Valeurs mobilières de placement																				080																				082																																							
Disponibilités																				084										2 253										086																				2 253										3 123									
Charges constatées d'avance *																				092																				094																																							
Total II																				096										11 959										098																				11 959										9 212									
Total général (I+II)																				110										27 712										112										3 637										24 075										22 248									
PASSIF																														Exercice N NET										Exercice N-1 NET																																							
																														1										2																																							
Capital social ou individuel *																				120										100																				100																													
Ecart de réévaluation																				124																																																											
Réserve légale																				126																																																											
Réserves réglementées*																				130																																																											
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				132																																																	
Report à nouveau																				134										(9 928)										(13 010)																																							
Résultat de l'exercice																				136										8 869										3 082																																							
Subventions d'investissement																				137																																																											
Provisions réglementées																				140																																																											
Total I																				142										(960)										(9 828)																																							
Provisions pour risques et charges																				154																																																											
Emprunts et dettes assimilées																				156										2 925										6 860																																							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164																																																											
Fournisseurs et comptes rattachés																				166										647										1 346																																							
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										3 782										172										6 023										6 321																													
Comptes courants d'associés																				173										15 440										17 549																																							
Autres dettes																				175																																																											
Produits constatés d'avance																				174																																																											
Total III																				176										25 035										32 076																																							
Total général (I + II + III)																				180										24 075										22 248																																							
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																																	
(2) Dont créances à plus d'un an										197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																																																	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		1 955
Total des réintégrations diverses	330	1 955

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE												Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000		402		404		406	10 000		10 000	
	Autres	410			412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426				
	Constructions	430			432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	711		442		444		446	711		711	
	Installations générales agencements divers	450	2 280		452		454		456	2 280		2 280	
	Matériel de transport	460			462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 982		472		474		476	1 982		1 982	
Immobilisations financières		480	780		482		484		486	780		780	
TOTAL		490	15 753		492		494		496	15 753		15 753	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495			497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500			502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516				
	Constructions	520			522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	415		532	237	534		536	652			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	547		542	456	544		546	1 003			
	Matériel de transport	550			552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 754		562	227	564		566	1 982			
TOTAL		570	2 717		572	920	574		576	3 637			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5					
	6	7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés		983	10 824
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	23 255	Déficits reportables	984	12 431
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	12 431

III	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)							380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE

31/12/2024

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE				Néant		☒ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2024			et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :						376		
dont apprentis						657		
dont handicapés						651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105		
TOTAL 1						106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143		
Subventions d'exploitation reçues						113		
Variation positive des stocks						111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153		
TOTAL 2						144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats						121		
Variation négative des stocks						145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150		
TOTAL 3						152		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée						(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026		
Période de référence				024			160	
Date de cessation						186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 7 8 5 1 2 5 5 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

2

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

BELLORINI

Prénom(s)

Veronique

Nom d'usage

% de détention

80.00

Nb de parts ou actions

80

Naissance :

Date

170162

N° Département

55

Commune

COUSANCES LES

Pays

FR

Adresse :

N°

450

Voie

Route du Bourg de Bague

Code postal

40180

Commune

GOOS

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom de famille

AFONSO

Prénom(s)

Anais

Nom d'usage

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

20

Naissance :

Date

180591

N° Département

93

Commune

BOBIGNY

Pays

FR

Adresse :

N°

10

Voie

Avenue Jean Jaures

Code postal

77290

Commune

MITRY MORY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

87851255700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.